L'ASYMPTOMATIQUE
BULLES, ZYGOMATIQUES ET POSTILLONS

© Asymptomatique.be

17 SYNDICALISTES CONDAMNÉS POUR FAITS DE GRÈVE À LIÈGE

Publié le 23 octobre 2021 par Semal



Catégories : débloque note photo, Luttes Sociales

La cour d'appel de Liège vient de confirmer le jugement du tribunal correctionnel dans l'affaire dite «du pont de Cheratte ». Les 17 syndicalistes de la FGTB, dont son Président sont donc condamnés à des peines de prison avec sursis (allant de 15 jours à un mois) et des amendes de plusieurs centaines d'euros.
Leur délit ? Avoir été présents sur un barrage routier, un jour de grève. C'est l'entrave méchante à la circulation qui est invoquée. Cette sentence fait écho au procès qui a condamné le Président de la FGTB d'Anvers, Bruno Verlaeckt, en 2019.
Dans les deux cas, les leaders syndicaux écopent de peines plus lourdes, histoire de dissuader quiconque d'organiser la résistance sociale.

L'ASYMPTOMATIQUE
BULLES, ZYGOMATIQUES ET POSTILLONS

© Asymptomatique.be

Pour la FGTB, cette décision et les arguments qui la fondent constituent une entrave méchante à la liberté d'expression, à la liberté de manifester et d'exercer le droit de grève. Bref, cette décision est un frein à l'exercice de droits démocratiques. Pas uniquement pour les syndicats mais pour tous les mouvements de contestation.
C'est pourquoi la FGTB déposera un recours en cassation et ira si nécessaire faire valoir ses droits à Strasbourg, devant la Cour européenne des droits de l'homme.
La FGTB, réunie en comité fédéral ce matin à Liège, organisera dès demain, dans les entreprises, des assemblées du personnel qui auront deux objectifs :
– L'information et la sensibilisation des travailleurs et travailleuses aux enjeux démocratiques et syndicaux de la décision de justice qui vient de tomber;
– Annoncer une journée d'action qui sera couverte par un préavis de grève de 24 heures.

(communiqué de la FGTB, le 19 octobre 2021)

Dure semaine pour les syndicalistes.
C'est sûr, si j'avais été bloqué dans ma bagnole sur l'A40 par des manifestants, j'aurais chié un saucisson, et peut-être même un jambon d'Ardennes.
Mais rendre les syndicalistes responsables du décès d'une malade âgée au CHC de Liège, c'est intellectuellement abject.
On doit refuser cette tyrannie du fait divers et du storytelling.
Savez-vous qu'aujourd'hui encore, un cadre vit, en moyenne, 6 ou 7 ans de plus qu'un ouvrier ?
Que les manœuvres, quels que soient leur âge, se suicident six fois plus que les cadres supérieurs ?
Que la fermeture d'une grosse usine provoque toujours des dizaines de suicides, de maladies graves, de couples explosés, de maisons saisies et revendues ?
Et combien de décès parce qu'on a réduit le budget des hôpitaux et le personnel des Urgences ?
Cela en fait, des milliers de morts qui ne passeront jamais au JT !
Alors, oui, quand les héritiers des Canuts bloquent notre route, on a le droit de râler.
Mais on respecte aussi le droit de grève et le combat de ceux sans qui nous n'aurions ni autoroute, ni télévision, ni hôpitaux, ni soins de santé — ni les salaires pour les payer.

Claude Semal